

## **Consignes en cas de phase d'alerte cyclonique de niveau 2 :**

- Ne pas circuler à pied, à bicyclette, ou avec tout moyen de locomotion motorisé,
- Rester confiné à l'intérieur des habitations ou des abris publics mis à disposition par les mairies,
- Veiller à s'éloigner des baies vitrées,
- Occulter les ouvertures des habitations avec des volets ou, à défaut, des panneaux de bois cloués,
- Si la situation se dégrade, repérer les endroits les plus résistants du local, s'y tenir et se protéger,
- Surveiller la résistance de l'abri et de ses ouvrants en redoublant de vigilance la nuit
- Etre attentif au risque d'inondation,
- Etre vigilant en permanence malgré des accalmies cycloniques,
- Attendre impérativement la fin de l'alerte de niveau 2 pour sortir de son habitation.